

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD1840

présenté par
Mme Kerbarh, rapporteure
à l'amendement n° CD|574 de M. Descrozaille

ARTICLE 8

Après l'alinéa 1, insérer les deux alinéas suivants :

« 1 A° Supprimer les mots :

« et de stockage » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination.